

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2015/011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 27 MAI 2015

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert

Excusés : HONORAT Guy – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc —
PECOULT Jocelyn

Syndic suppléant : LIENS Charles – OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le vingt-sept mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : Admission en non-valeur pour les années 2006-2013

=====

Le Président expose : le trésorier principal de Cavillon lui fait parvenir un récapitulatif des titres de recettes irrécouvrables pour les années 2006 à 2013 pour un montant global de 659.63 euros et qu'il convient d'imputer au budget 2015 au compte 6541.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'affectation au compte 6541 de la somme de 659.63 euros des titres de recettes irrécouvrables, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 LES TAILLADES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20150527-2015-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2015

Publication : 01/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

